



VILLE D'HENRICHEMONT
1 PLACE DE LA MAIRIE
18250 HENRICHEMONT
☎ 02.48.26.70.04
mairiehenrichemont@orange.fr

ARRETE DU 12 mars 2025
PORTANT REGLEMENTATION
de PERMISSION de VOIRIE et STATIONNEMENT
Route des Aix – Rue du Lac aux fées – Rue du Tivoli
Route de la Borne – Route des Gimonets – Rue de Bourgogne

Le Maire d'Henrichemont,

- Vu les articles L2212-2 et L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le code de la route ;
- Vu la demande du 11.03.2025, par l'entreprise ATEC Réhabilitation, ZA la barricade – 22170 Plerneuf
- Afin de permettre le bon déroulement des travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées sans ouverture de tranchées ; route des Aix, Rue du Lac aux fées, rue du Tivoli, Route de la Borne, Route des Gimonets, Rue de Bourgogne - 18250 Henrichemont, à compter du 24.03.2025 pendant 12 jours calendaire ;
- Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1^{er} : La commune donne permission de voirie à l'entreprise ATEC Réhabilitation, ZA la barricade – 22170 Plerneuf, afin de permettre le bon déroulement des travaux de réhabilitation des collecteurs d'eaux usées sans ouverture de tranchées ; route des Aix, Rue du Lac aux fées, rue du Tivoli, Route de la Borne, Route des Gimonets, Rue de Bourgogne - 18250 Henrichemont, à compter du 24.03.2025 pendant 12 jours calendaire ;

Article 2^{ème} : Le stationnement des véhicules pourra être interdit au besoin des travaux. La signalisation sera mise en place par l'entreprise.

Article 3^{ème} : La Gendarmerie, le Responsable des Services Techniques, et l'entreprise sont chargés chacun en ce qui le concerne l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-211801097-20250312-2025_23ar-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2025

Publication : 28/03/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

Publié sur le site de la commune le



Le Maire,
Gilles BUREAU